

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 5 novembre 2015

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Pierre-henri PEYRET
Tél : 04 70 48 77 58
pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr

Compte-Rendu du
Comité de pilotage du site Natura 2000
« ZSC Gîtes à Chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise »,
réuni le 27 octobre 2015, à RIS (63)

Objet : COPIL Natura 2000 – « ZSC Gîtes à Chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise »

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « ZSC Gîtes à Chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise » s'est réuni le 27 octobre 2015 à RIS, sous la présidence de Mme BUISSON, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de VICHY.

Étaient présentes les personnes figurant sur la liste d'émargement annexée au présent compte-rendu.

Mme BUISSON accueille les participants et donne la parole à Mme LAUCOIN, chargée de missions au Conservatoire d'Espaces naturels de l'Allier (CEN Allier).

Mme LAUCOIN détaille les différentes parties de l'ordre du jour :

1. Rappel sur le site Natura 2000 et les objectifs de gestion ;
2. Bilan des actions 2014 ;
3. Actions engagées en 2015 ;
4. Questions diverses.

1. Rappel sur le site Natura 2000 et les objectifs de gestion

1) Historique du site :

Initialement, il existait 2 sites Natura 2000 désignés en l'an 2000, comme sites d'hibernation de deux espèces de chauves-souris, le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*), appartenant toutes les deux à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore. Ces sites étaient la ZSC « Mine de Fluorine de BUSSET » et la ZSC « Gîtes de LAPRUGNE ».

- Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêts communautaires ;
- Vulgariser les enjeux et l'intérêt du site auprès des habitants et acteurs locaux.

2. Bilan des actions 2014

Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques :

Le CEN Allier a proposé d'inscrire le site Gîtes à Chauves-souris Contreforts et Montagne Bourbonnaise au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2015-2016, déposé conjointement avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier, à l'échelle du département de l'Allier, auprès de la Région Auvergne.

L'inclusion du site dans le PAEC est en effet un préalable indispensable à l'ouverture de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le site.

Différentes mesures ont été proposées :

- MAEC « Prairie pâturée non fertilisée » : Absence totale de fertilisation minérale et organique et ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes ;
- MAEC « Prairie de fauche » : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle ;
- MAEC « Entretien de haies » : Entretien de haies localisées de manière pertinente ;
- MAEC « Entretien d'arbres isolés » : Entretien d'arbres isolés ou en alignement ;
- MAEC « Entretien de bosquets ».

En raison d'une enveloppe financière contrainte, l'autorité de gestion de ces fonds, la Région Auvergne, a dû faire des choix quant aux sites départementaux qui seront ouverts à la contractualisation en 2015.

Malheureusement, les sites à Chauves-Souris de l'Allier n'ont pas été choisis pour cette première ouverture à la contractualisation (*courrier de la Région du 17 avril 2015, reçu le 22 mai 2015*).

Thème 2 : Inventaires et suivis des espèces et des habitats

Étude « swarming » sur la cavité du Mirai :

Mme CROMBECQUE, de l'association Chauves-Souris Auvergne, présente cette étude.

Le site de la cavité du Mirai (commune de BUSSET) pourrait être favorable à l'accueil des chiroptères en période de « swarming ». Le « swarming » est le phénomène de regroupement de chauves-souris dans un même site, de la fin de l'été à l'automne, pour y réaliser les accouplements.

La reproduction est une phase majeure du cycle de vie annuel des chiroptères. Les sites accueillant les accouplements sont donc un enjeu fort en termes de conservation.

Seulement 3 sites de « swarming » sont connus à ce jour en Auvergne.

Aussi, le CEN Allier a fait réaliser une étude de « swarming » sur le site du Mirai par l'association Chauve-Souris Auvergne. Celle-ci s'est déroulée sur une soirée de capture temporaire réalisée le 16 septembre 2014 à l'aide de filets japonais, tendus entre deux perches, disposés devant les accès au site (entrée basse et pourtour du puits supérieur).

6. Participation aux bulletins communaux :

Le CEN Allier a proposé à chacune des communes du site de participer au bulletin municipal, afin d'informer les habitants des actualités Natura 2000. En 2014, les 4 communes (BUSSET, CUSSET, MARIOL et RIS) ont souhaité intégrer un article à leur bulletin.

3. Actions engagées en 2015

Thème 2 : Inventaires et suivis des espèces et des habitats

1. Suivi annuel des chauves-souris :

Le CEN Allier, accompagné de l'association Chauves-Souris Auvergne, effectue le suivi des gîtes de reproduction et d'hibernation connus dans la partie Allier. Le CEN Auvergne a quant à lui réalisé le suivi de la colonie de reproduction à RIS, dans le Puy-de Dôme.

Les gîtes d'hibernation inventoriés en 2015 sont la cavité du Mirai à BUSSET, l'Ardoisière et la cavité d'eau à CUSSET et la cavité de la Besbre, à LAPRUGNE.

	Cavité du Mirai	Ardoisière	Conduite d'eau	Cavité de la Besbre
Petit Rhinolophe	89	3		1
Grand Murin	12	19	2	2
Murin de Daubenton	5		1	1
Murin de Bechstein			1	
Oreillard sp.				1

Depuis 1995, l'association Chauve-Souris Auvergne réalise chaque année le suivi des gîtes d'hibernation connus de la région. Cela permet d'avoir un recul sur l'évolution des populations dans les gîtes d'hibernation et de reproduction majeurs du site Natura 2000.

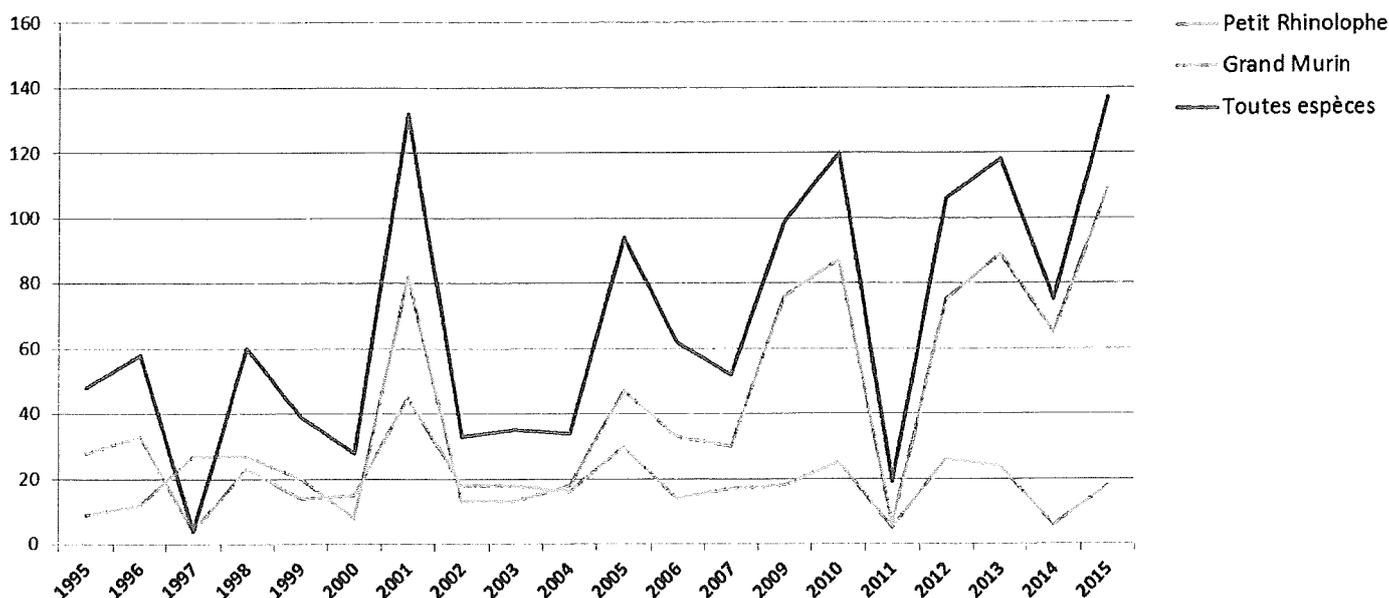


Figure 1 : Suivi annuel des 3 gîtes d'hibernation majeurs par le CEN Allier et Chauves-Souris Auvergne

Pour la figure 3, il n'est pas possible de comparer les années 2005 à 2010 aux années 2011 à 2015. En effet, depuis 2011 le comptage est fait en juillet, soit après les naissances. Aussi, adultes et jeunes sont comptés. Avant 2011, seuls les adultes étaient comptés, puisque les relevés avaient lieu avant la mise bas.

Enfin, il est important de noter que les populations peuvent varier fortement d'une année sur l'autre, en fonction des paramètres climatiques, ou la disponibilité alimentaire. Par ailleurs, les chauves-souris fonctionnant avec un réseau de gîtes, il se peut que d'une année sur l'autre elles ne soient pas sur le même site et, par conséquent, que les populations soient sous-estimées.

2. Suivi de l'évolution qualitative et quantitative des habitats d'intérêts communautaire :

Une étude a été effectuée sur les landes de RIS, situées au sein de la Forêt Syndicale de RIS. Cette étude n'est pas encore totalement finalisée, mais elle le sera en fin d'année. Son objectif est d'évaluer l'état de conservation de ces landes, afin de proposer d'éventuels actions de restauration.

Plusieurs physionomies de landes ont été identifiées selon la maturité des bruyères, la présence d'autre végétation ou la profondeur de sol.

De manière générale, les landes semblent être relativement en bon état de conservation en raison d'une bonne densité de chaméphytes (callunes et bruyères) et d'une strate bryolichénique (mousses et lichens). Toutefois, le milieu, fermé par d'anciennes plantations de pins, ne permet pas à la lande de s'exprimer de manière optimale. Les secteurs plus ouverts montrent une évolution de lande plus accentuée. Sur les sols plus profonds, la dynamique de fermeture des milieux est accentuée par le développement des espèces préforestières des manteaux et ourlets (des essences feuillues et de manière plus ponctuelle, la fougère).

Des actions seront probablement proposées, comme la coupe sélective et expérimentale de pins sur certains secteurs, afin que la lande s'exprime mieux.

Thème 1 : Gestion des habitats et des espèces

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Le CEN Allier a de nouveau proposé d'inscrire le site des Gîtes à Chauves-souris Contreforts et Montagne Boubonnaise au PAEC 2016-2017, déposé conjointement avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier, à l'échelle du département de l'Allier, auprès de la Région Auvergne.

L'inclusion du site dans le PAEC est en effet un préalable indispensable à l'ouverture de Mesures Agro environnementales et Climatiques (MAEC) sur le site.

Différentes mesures ont une nouvelle fois été proposées :

- MAEC « Prairie pâturée non fertilisée » : Absence totale de fertilisation minérale et organique et ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes ;
- MAEC « Prairie de fauche » : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle ;
- MAEC « Entretien de haies » : Entretien de haies localisées de manière pertinente ;
- MAEC « Entretien d'arbres isolés » : Entretien d'arbres isolés ou en alignement ;
- MAEC « Entretien de bosquets ».

La décision de l'autorité de gestion de ces fonds, la Région Auvergne, sur l'acceptation ou non de l'inclusion de ce site n'est pas encore connue à ce jour.

Allier. Des travaux de sécurisation du puits de la cavité ont d'ailleurs été réalisés en début d'année 2015.

Suite à des interrogations de participants, Mme BRENON, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, revient sur la démarche menée par la Chambre, conjointement avec d'autres structures, associations et collectivités (CEN Allier, LPO, ONF, Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, Communauté de communes de MONTMARAULT, Communauté d'Agglomération de VICHY Val d'Allier, SMAT Bassin de Sioule, RNN Val d'allier, Mission Haies Auvergne), pour porter un PAEC cohérent, élaboré à l'échelle du département (cf. pages 3 et 7).

En complément de la présentation, Mme LAUCOIN précise le rôle des animateurs auprès des communes, dans le cadre des évaluations d'incidences. Elle souligne la disponibilité des animateurs des sites pour appuyer les élus dans leurs démarches. Bien que ce soit au porteur de projet de réaliser l'évaluation d'incidence et de conclure sur l'existence d'éventuels impacts du projet, les animateurs peuvent apporter des informations sur les enjeux du site et les possibles interactions entre le projet et la conservation du milieu. Par ailleurs, les animateurs peuvent aussi conseiller les porteurs de projet sur les ajustements qui pourraient être apportés au projet, afin que ses impacts soient évités ou limités.

M. GAVALDA, de la commune de CUSSET, signale que des arbres ont été abattus à CUSSET et que d'autres doivent l'être pour des raisons de sécurité. Ceux-ci comportent de nombreuses cavités. Il s'interroge sur la possible présence de chauves-souris à l'intérieur de ces arbres, et demande s'il est possible de réaliser une expertise de ceux-ci, ainsi que donner des préconisations techniques, pour les abatte à moindre impact.

Mme CROMBECQUE, de Chauve-Souris Auvergne, répond que son association peut être contactée pour cela.

Mme LAUCOIN ajoute que dans ces cas-là les communes peuvent également se tourner vers l'animateur, qui fera le lien. Pour minimiser l'impact sur les chauves-souris une des mesures les plus simples est de bien choisir la période d'intervention et d'éviter les phases d'hibernation ou de présence au gîte.

Mme BUGALSKI, élue de BUSSET, demande s'il y a des explications aux variations de population de chauves-souris observée dans les différents gîtes.

Mme CROMBECQUE explique que les populations peuvent varier fortement. Par ailleurs, les chauves-souris vivant grâce un réseau de gîtes, il se peut qu'une année sur l'autre elles n'utilisent pas le site répertorié. Enfin, elle précise que l'année 2015 a été une année particulièrement bonne pour les chauves-souris (alimentation, reproduction).

M. BAZIN, du CRPF Allier, signale qu'une charte Natura 2000 aurait dû être signée sur la commune de BUSSET, mais étant donné la fin de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, accordée aux signataires à partir du 1er janvier 2016, et le court délai restant pour que les chartes soient instruites en 2015, la charte ne sera pas signée. Néanmoins, le propriétaire forestier concerné va maintenir des pratiques conformes aux recommandations de la charte.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme BUISSON remercie les personnes présentes et lève la séance.

Pour le Sous-Préfet
La Secrétaire Générale
Catherine BUISSON